

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2826**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BEP : Brevet d'études professionnelles Maintenance de véhicules automobiles. Option Bateaux de plaisance et de pêche

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie, MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

252 Moteurs et mécanique auto

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme est amené à exercer des activités au niveau de l'ouvrier qualifié dans le cadre de la maintenance, de la réparation et du reconditionnement de bateaux de pêche ou de plaisance.

Principales activités :

- Négoce, impliquant le suivi des systèmes dans le cadre de la garantie ainsi que le conseil à la clientèle,
- Réparation - entretien d'ordre correctif ou préventif dans le cadre du service après-vente
- Adaptation et remplacement d'organes défectueux, obsolètes ou plus performants.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du diplôme exerce dans les entreprises du nautisme fluvial et marin, dans le secteur de la plaisance et dans celui des unités de pêche dans : - des entreprises artisanales,

- des entreprises de taille moyenne,

- des importateurs et des fabricants.

agent de maintenance moteurs de bateaux, mécanicien de bateaux, motoriste, mécanicien de moteurs marins

Codes des fiches ROME les plus proches :

1605 : Mécanique de marine

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Communication technique - Mise en œuvre d'une intervention
- Analyse des mécanismes et de l'entreprise
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité. Il est composé d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

articles D 337-26 à D 337-50 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 août 1990 dernière session 2010

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**